BLASER SWISSLUBE S.À.R.L., FRANCE CONDITIONS GENERALES DE VENTE, LIVRAISON ET SERVICES

1. Général

Sauf accord contraire, explicite et écrit entre nous et notre client (« Client »), ces conditions générales, telles que prévues aux présentes s'appliquent pour nos livraisons de produits et services (« Livrables »). Si un thème n'est pas traité dans des conditions générales ou particulières, les lois et règlements concernés applicables en France s'appliqueront.

En tout état de cause, l'acceptation des Livrables sera considérée comme une acceptation inconditionnelle des présentes Conditions Générales de Vente, Livraison et/ou Services.

Les conditions d'achat de l'acheteur ne s'appliquent pas à nos Livrables et ce, même si nous ne les avons pas expressément rejetées.

Sauf accord préalable contraire de notre part, le client n'est pas autorisé à vendre activement et à titre commercial nos produits ni à donner l'impression qu'il agit en tant que représentant ou distributeur de Blaser ou de toute autre manière. Si les produits sont achetés pour des sociétés du groupe, les règlementations et sanctions commerciales étrangères doivent être respectées strictement.

Le terme « services » inclut les services de notre société (« Blaser ») et/ou de toute société du Groupe Blaser (collectivement « Blaser », « nous »).

2. Commande, Prix et Paiement

La nature et le domaine des Livrables dus, et donc le prix, sont exclusivement définis par notre offre écrite qui a été acceptée par le Client, ou dans la commande du Client, que nous avons confirmée par écrit.

Les changements et modifications seront contraignants uniquement dès lors qu'ils auront été écrits et signés par Blaser.

Sauf indications contraires et dans la permise par la loi, les taxes (le cas échéant) ne sont pas inclues dans le prix, et les factures sont payables dans un délai de 30 jours, i.e. sans aucun escompte.

3. Emballage

Sauf accord contraire, nous facturons l'emballage à prix coûtant et nous n'avons aucune obligation d'accepter le retour des emballages. Les boites, palettes, etc. sont facturées séparément et sont créditées au Client quand elles sont retournées, aux frais du Client, dans un état réutilisable et donc en bonne condition.

4. Expédition, Coûts & Tarifs

Toutes les augmentations des taux et des frais indépendante de notre contrôle, tels que les coûts de transport, d'assurance, les droits de douanes, etc., qui seraient subies après la signature du contrat seront facturés au Client, même si nous avons assuré le transport, l'assurance, le paiement des droits de douanes etc. Les baisses des taux et des frais seront créditées au Client.

Toute prestation de services sera considérée comme acceptée, au plus tard, lors du paiement de la facture.

5. Force Majeure

Nous ne serons pas responsables d'un manquement à l'exécution de l'une de nos obligations si ce manquement résulte d'un empêchement indépendant de la volonté de nos prestataires, vendeurs, fournisseurs ou soustraitants, c'est à dire, mais de façon non exhaustive: les cas de force majeure, la destruction totale ou partielle de l'usine de production ou du site, les pénuries, les situations de guerre, de mobilisation, d'insurrection ou des troubles civils, la révolution, les actes du gouvernement dans sa capacité souveraine ou contractuelle, les incendies, les épidémies, les restrictions de mise en quarantaine, les conditions

météorologiques particulièrement défavorables, les embargos et les restrictions commerciales ou tout autre cas qui sera considéré comme une Force Majeure selon la pratique internationale.

6. Vérification et Acceptation des Produits Livrables

Les Livrables doivent être examinés par le Client au moment de leur Livraison et le moindre problème doit être noté sur le récépissé de réception du transporteur. En tout état de cause, au plus tard avant l'utilisation ou le traitement, toutes les réclamations par rapport au poids, à la quantité ou à la nature des Livrables seront valables uniquement si elles nous sont notifiées par écrit dans les huit (8) jours après la réception ou l'acceptation des services, et si nous avons eu accès et avons examiné les Livrables sur site.

Dans le cas où le Client omet d'effectuer un tel examen, nous serons alors déchargés de toute responsabilité dans la mesure permise par la loi.

7. Délais de Paiement

Dans le cas où le Client ne s'acquitte pas du paiement des Livrables, qu'elle qu'en soit la raison, ou s'il devient insolvable, tous les paiements sont, indépendamment de toute modalité de paiement contraire, exigibles immédiatement et nous pouvons les exiger sans délai. En outre, sans aucune obligation de notification préalable au Client, nous serons en droit de suspendre l'exécution ou de résilier le contrat avec un effet immédiat. Nous nous réservons le droit de réclamer des dommages et intérêts, en particulier les coûts de recouvrement et de facturer des intérêts sur les sommes impavées. De plus, nous serons en droit de résilier immédiatement toutes les commandes, qui ont été confirmées au Client. Les dispositions du présent article ne sont applicables que dans les limites permises par la loi française. Tout retard de paiement donne lieu à des intérêts de retard au taux appliqué par la Banque Centrale Européenne lors de son opération de refinancement la plus récente, majoré de dix (10) points de pourcentage. En outre, en application de l'article L441-6 du Code de commerce Français, en cas de retard de paiement, le client est également débiteur d'une indemnité forfaitaire d'un montant de guarante (40) euros.

Dans tous les cas, la propriété des Livrables est transférée au Client à compter de leur paiement intégral.

8. Propriété Intellectuelle, Licences et Agréments

Tout droit, titre et intérêt relatifs aux brevets, marques de commerce, secrets commerciaux, savoir-faire et aux autres droits de propriété intellectuelle relatifs aux Livrables ou à Blaser resteront uniquement et exclusivement la propriété de Blaser. Le Client ne doit pas modifier, procéder à de l'ingénierie inverse, porter atteinte, reproduire ou créer des œuvres dérivées basées sur les Livrables. Le Client doit obtenir tous les licences d'importation nécessaires et les autorisations administratives et doit se conformer à toutes les lois, règles et règlements applicables, y compris ceux qui gouvernent ou affectent la commande, l'exportation, le détournement, le commerce, l'utilisation, l'expédition, l'importation, le transport, le stockage ou la livraison des Livrables.

9. La Responsabilité de Blaser

Cet Article 9 s'appliquera dans la mesure permise par la Loi française et à l'exception des cas de négligence grave, de dommage corporel et de faute intentionnelle ou dans tous les autres cas de responsabilité qui ne peuvent pas être exclus ou limités par un contrat en application des règles d'ordre public. A compter de la notification écrite adressée au Client, son recours exclusifs, et donc la seule responsabilité et obligation de Blaser, en vertu de la présente clause de limitation de responsabilité, est la réparation ou le remplacement des Livrables non-conformes aux spécifications du produit et dans la limite définie ci-dessous. Blaser n'aura ni responsabilité ni obligation en vertu de cette garantie pour les défauts qui ne sont pas identifiés pendant la période de garantie.

CETTE GARANTIE ANNULE ET REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES QUI NE SONT PAS EXPRESSEMENT PREVUES AUX PRESENTES, QU'ELLES SOIENT EXPRESSES OU TACITES, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, TOUTES LES GARANTIES DE COMMERCIALISATION, D'ADAPTATION A UN USAGE PARTICULIER, D'APTITUDE, DE NON-CONTREFACON ET DE CONFORMITE AVEC LES EXIGENCES DU CLIENT.

La limitation de garantie ne s'applique pas (i) aux consommables qui sont destinés à diminuer avec le temps, (ii) aux dommages causés par une utilisation avec un autre produit, (iii) aux dommages causés par une tension anormale ou inhabituelle, physique, électrique ou des conditions environnementales inhabituelles, un accident, un abus, une mauvaise utilisation, un incendie, un tremblement de terre ou une autre cause externe ou par une opération ou une manipulation négligente ou inadéquate, (iv) à un Produit qui a été modifié sans la permission écrite de Blaser ou (v) si le Livrable n'a pas été utilisé ou entretenu conformément aux instructions mises à disposition par Blaser.

LA RESPONSABILITE GLOBALE DE BLASER ENVERS SON CLIENT (QU'ELLE SOIT CONTRACTUELLE, DELICTUELLE OU AUTRE) EST LIMITEE A 50% AU MONTANT DU PRIX D'ACHAT PAYE PAR LE CLIENT POUR LES LIVRABLES.

Lorsque nous avons remplacé les produits ou remédié aux services, dans la mesure permise par la loi, il n'y aura plus aucun recours ou demande possible contre Blaser. En particulier le Client n'aura pas le droit de résilier le contrat, de demander des réductions de prix ou de bénéficier d'une quelconque indemnisation ou dommagesintérêts, telle qu'une indemnité pour tout dommage spécial, compensatoire, consécutif, punitif, accessoire ou indirect, ou toute perte de profit, revenu, affaires, fonds de commerce. réputation ou de données en cas d'inexécution ou manquement à nos obligations, qu'ils soient fondés sur un contrat, un délit ou autrement, même si nous avons été avertis de la possibilité du dommage ou de la perte.

LES PARTIES CONVIENNENT QUE CES LIMITATIONS DE RESPONSABILITE SONT DES REPARTITIONS DU RISQUE CONVENUES CONCERNANT LES VENTES DE LIVRABLES DE BLASER AU CLIENT ET CES LIMITATIONS S'APPLIQUERONT INDEPENDAMMENT D'UN MANQUEMENT Α UNE **OBLIGATION** ESSENTIELLE DU RECOURS LIMITE ET MEME SI L'UNE DES PARTIES A ETE INFORMEE DE ΙΑ POSSIBILITE DF **TFLLES** RESPONSABILITES.

Les règles obligatoires des lois applicables et les règles sur la responsabilité du fait des produits et autres lois sont applicables.

Conformément aux lois en vigueur, les déclarations orales de notre personnel ne sont pas considérées comme des déclarations ou garanties expresses ou implicites quant à l'utilisation spécifique des Livrables et ne sera en aucun cas contraignantes pour nous.

Dans la mesure permise par la loi, nous ne serons pas responsables des dommages résultant de la violation des instructions d'utilisation que nous énonçons ou en raison d'une mauvaise mise en œuvre des résultats des services.

10. Lieu d'exécution, Compétence et droit applicable

Le lieu d'exécution exclusif sera Fraisses, France. Le ressort exclusif pour tous les litiges et les procédures entre les parties découlant de ou en relation avec ces Conditions de Vente, de Livraison et/ou de Services sera Paris / France.

Toutes les relations juridiques entre le Client et Blaser sont soumises aux lois en vigueur en France. La Convention des Nations Unies sur les Contrats de Vente Internationale de Marchandises du 11 Avril 1980 (CVIM) n'est pas applicable.

11. Divers

Les modifications ou amendements aux Conditions Générales de Vente, de Livraison et/ou de Services seront contraignants uniquement en cas d'accord mutuel le Client et nous, sous forme écrite.

Ces Conditions Générales de Vente, de Livraison et/ou de Services, avec notre offre, constituent l'intégralité de notre accord avec le Client et remplacent toutes les conventions, déclarations, représentations et accords précédents, qu'ils soient par oral ou par écrit, à l'égard de l'objet des présentes.